



SUB GALATEE LE CHESNAY 78

Plongée Sous-Marine / Hockey Subaquatique

Affiliation FFESSM N° 07780308

Le Chesnay, le 22 septembre 2002

REGLEMENT SECTION PLONGEE SOUS-MARINE ENFANTS

Pour répondre aux demandes croissantes faites au Sub Galatée quant à une activité sous-marine pour les enfants, il a été décidé lors de la réunion technique du jeudi 5 septembre 2002 de la création d'une Section Plongée Sous-Marine Enfants.

Cette section Plongée Enfants se veut expérimentale pour sa première année d'existence. Des améliorations de fonctionnement pourront être apportées au long de la saison sportive.

Afin de débiter sur des bases solides et d'optimiser le fonctionnement de cette section, nous avons défini quelques règles auxquelles parents et moniteurs se référeront.

AGE REQUIS

L'âge des enfants participant à la section est au minimum 12 ans et au maximum de 14 ans à la date de l'inscription.

CRENEAUX HORAIRE - PLANNING

Les lundis soir de 20 heures à 21 heures à la piscine Nouvelle France.

Un planning des séances de la section Enfants sera élaboré et distribué aux parents. Il est prévu une vingtaine de séances durant la saison ce qui fait une moyenne de 3 séances mensuelles.

CERTIFICAT MEDICAL

Pour pouvoir inscrire leur enfant à la section, les parents ou tuteurs légaux devront fournir les certificats médicaux récents suivants:

- ?? Un certificat médical délivré par un médecin du sport ou un médecin fédéral et mentionnant la non contre-indication à la plongée sous-marine pour l'enfant examiné.
- ?? Une audiotympanométrie et un certificat médical délivrés par un ORL et mentionnant la non contre-indication à la plongée sous-marine pour l'enfant examiné.

NOMBRE ENFANTS DANS LA SECTION ET INSCRIPTIONS

Les responsables du club ont défini un nombre maximum de 10 enfants pour cette section.

Prioritairement les inscriptions seront effectuées en respectant l'ordre suivant :

1. Enfants des adhérents du Sub Galatée
2. Enfants Chesnaysiens

3. Enfants non Chesnaysiens

ORGANISATION

MISE A L'EAU

Aucun enfant ne se met à l'eau sans y avoir été autorisé par le ou les moniteurs présents.

PARTICIPATION DES PARENTS

Le parent amène l'enfant plongeur à la piscine pour être prêt en maillot à 20 heures les lundis soirs d'entraînement.

Le parent confie son enfant aux moniteurs présents pour l'organisation de la séance soit au niveau des vestiaires collectifs soit au bord des bassins.

Le ou les parents qui le souhaitent pourront assister au déroulement de la séance en tant que simple public spectateur.

Pour des raisons d'organisation et d'encadrement, le parent n'est pas autorisé à se mettre à l'eau pour nager.

A la fin de la séance à 21 heures, le parent est chargé de récupérer son enfant auprès des moniteurs et reprend en charge son enfant.

L'accès aux bassins à partir de la rotonde des vestiaires collectifs se fait pieds nus ou avec des claquettes de piscine.

WEEK-END DE PLONGEE

Les responsables du club n'ont pas actuellement programmé de week-end de plongée Enfants.

Cette décision sera prise avec les parents pour l'organisation d'une telle sortie. Mais nous ne pouvons pas en garantir son organisation aujourd'hui.

FONCTIONNEMENT DU CLUB

Pour ce qui est du reste des règles de la section Enfant, nous appliquerons les règles généralement appliquées à la section plongée Adultes et le règlement intérieur de la piscine.

Nous rappelons néanmoins qu'il est interdit de courir au bord du bassin et d'y plonger sans y avoir été invité par un moniteur.

Le président, sur requête des moniteurs pourra exclure de la section, temporairement ou définitivement, tout enfant dont le comportement sera jugé dangereux pour lui-même et pour l'ensemble des participants aux séances.

REGLEMENTATION

Les moniteurs de la section Enfants respecteront les consignes de sécurité et les consignes d'usage recommandées par les instances de la FFESSM et réglementant la plongée sous-marine pour les enfants de 12 ans à 16 ans.

Le nombre maximum d'enfants par moniteur a été fixé à trois enfants.

MATERIEL SPECIFIQUE

Le club a investi dans du matériel spécifique Enfant à travers l'achat ou le prêt de bouteilles d'air comprimé et de gilet de stabilisation de petit taille.

Ce matériel sera mis gratuitement à la disposition des enfants de la section.

Les parents devront de leur côté munir leur enfant de palmes, masque et tuba. Les moniteurs de la section conseilleront les parents sur l'acquisition de ce matériel.

Fait au Chesnay le

Jean-Pierre VALTON
Président Sub Galatée Le Chesnay 78

Michel AUVIN
Moniteur Fédéral FFESSM
Responsable Section Plongée Enfants

ET

Mr et/ou Mme

Représentant de l'enfant

Adresse :

.....

.....

Numéro de téléphone pour joindre le représentant de l'enfant :

..... ou

Signature :